

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021

DELIBERATION N°2021.00303

SALON DE L'AGRICULTURE PAYSANNE 2021 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION VERTS DE TERRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

02 06 042 24420770-20210708-02021003030

DATE D'APPHICATION : 21 juillet 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. David FARA,
M. Denis LAURENT, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :

Mme Nora BERROUKECHE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021

SALON DE L'AGRICULTURE PAYSANNE 2021 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION VERTS DE TERRE

Plusieurs acteurs associatifs (De la ferme aux quartiers, les AMAP de la Loire, La Fourmière – supermarché coopératif) se sont regroupés et ont créé l'association Verts de Terre début 2019. L'objectif initial consistait en une mise en commun des moyens pour la concrétisation d'un Salon de l'Agriculture Paysanne de la Loire. Organisé pour la première fois le dimanche 08 septembre 2019 au parc Joseph Sanguedolce à Saint-Etienne, le Salon a enregistré près de 3 000 entrées et 510 repas servis.

L'association a par ailleurs cherché ces deux dernières années à promouvoir plus largement l'agriculture paysanne et l'alimentation locale au travers de temps d'échange et d'animations (projection de films, rencontres, débats).

Fort du succès de son premier salon, l'association Verts de Terre ambitionne d'organiser l'événement tous les deux ans. La deuxième édition est ainsi programmée **le week-end du 11 et 12 septembre 2021**, sur le site du Puits Couriot.

Cet événement, qui se veut à la fois éducatif, festif et informatif, entend sensibiliser le grand public aux enjeux d'une alimentation de qualité, inciter les consommateurs à s'approvisionner en produits locaux et donner à voir le travail mené par les acteurs engagés dans une démarche d'agriculture paysanne, soucieuse de l'environnement.

Comme lors de l'édition 2019, plusieurs activités sont proposées :

- volet éducatif : stands de présentation pédagogique et ateliers, conférences/débats pour découvrir le modèle agricole et ses pratiques ;
- volet informatif : tour d'horizon des acteurs du territoire (marché paysan), coin librairie ;
- volet festif : dégustation (ateliers culinaires, restauration, buvette), animations (exposition photo, animations musicales).

Une centaine de bénévoles devrait être mobilisée pour l'organisation de ce salon.

Cette action correspond pleinement aux objectifs de la politique agricole de Saint-Etienne Métropole, à savoir la sensibilisation du grand public aux enjeux de l'agriculture et le rapprochement des agriculteurs et des habitants.

La localisation même de l'événement (quartier Tarentaize-Beaubrun-Couriot) répond à l'envie de s'adresser à un public urbain, relativement éloigné du monde agricole, tout en s'inscrivant dans une forme d'éducation populaire.

Par ailleurs, en promouvant une alimentation locale et durable et en mettant en relation les différents acteurs du système alimentaire, l'évènement répond aux axes de travail mis en

avant par Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'élaboration de son projet alimentaire territorial (PAT) :

- axe 1 : encourager le développement d'une culture du consommateur sain, local et responsable et favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité ;
- axe 2 : soutenir l'économie locale en favorisant le développement d'un système alimentaire résilient, attractif et ancré sur le territoire métropolitain ;
- axe 3 : promouvoir un système alimentaire plus respectueux de l'environnement.

L'association Verts de Terre sollicite une subvention de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 4 000 €. Le coût prévisionnel de cette manifestation s'élève à 28 910 € TTC (frais de communication, frais d'aménagement du site d'accueil, fourniture de produits locaux, animations) et les recettes du Salon (participation du public, restauration sur place, buvette) sont estimées à 13 860 €.

Saint-Etienne Métropole propose une subvention plafonnée à 2 500 €. Celle-ci sera versée en une seule fois sur présentation d'un bilan détaillé et pourra être ajustée à la baisse en fonction du montant des recettes effectivement perçues.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 2 500 € maximum à l'association Verts de Terre pour l'organisation du Salon 2021 de l'Agriculture Paysanne de la Loire ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ci-jointe et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Agriculture de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU